

CARTE POUR RAISON PATRIOTIQUE

- Pour le titulaire d'un statut de reconnaissance nationale.
- Pour les personnes reconnues comme victimes directes d'actes de terrorisme et ayant un taux d'invalidité d'au moins 10%.

Réduction : Gratuité sur présentation de la carte

- ⊙ 1^e classe
- ⊙ 2^e classe

- ⊙ trajet simple
- ⊙ trajet aller-retour

OU L'UTILISER ?

En trafic national : pour un trajet* entre deux gares ou points d'arrêt* belges. Valable également sur le réseau STIB, TEC, De Lijn.

En trafic international : pour un trajet jusqu'au point frontière* dans les trains internationaux classiques.

POUR QUI ?

- Pour le titulaire d'un statut de reconnaissance nationale ou la veuve/le veuf de celui-ci/ celle-ci.
- Pour les personnes reconnues comme victimes directes d'actes de terrorisme et ayant un taux d'invalidité d'au moins 10%.

COMMENT L'OBTENIR ?

Au guichet d'une gare, vous serez muni(e):

- de votre carte d'identité.
- de l'attestation délivrée par une des deux autorités publiques (La Défense ou Le Service Fédéral des Pensions) :
 - pour les titulaires d'un statut « militaire » de reconnaissance nationale et de leur veuve :
LA DEFENSE
Sous-Section Notariat
Quartier Reine Elisabeth
Rue d'Evere, 1
1140 - BRUXELLES
 - pour les titulaires d'une pension d'invalidé « militaire » de la guerre et assimilés et pour leur veuve :
SERVICE FEDERAL DES PENSION
Service des pensions de réparation
Tour du Midi
1060 - BRUXELLES
 - pour les titulaires d'un statut « civil » de reconnaissance nationale (y compris les victimes d'actes de terrorisme) et les titulaires d'une pension d'invalidé « civil » de la guerre ainsi que pour la veuve de ces catégories :

SERVICE FEDERAL DES PENSION
Cellule des victimes civiles de la guerre et victimes d'actes de terrorisme
Tour du Midi (22^e étage)
1060 - BRUXELLES



Si vous n'êtes pas en mesure de vous rendre au guichet, vous pouvez mandater une personne de votre entourage pour y aller à votre place. Celle-ci se munira de votre carte d'identité (carte d'identité du demandeur).

Le vendeur lie votre « Carte pour Raison Patriotique » à votre carte MOBIB*.

- Pas encore de carte MOBIB* personnalisée et enregistrée à la SNCB ? Le vendeur la confectionne au guichet. Les frais de confection seront perçus (voir « Tarifs »).
- Déjà une carte MOBIB* personnalisée SNCB ? Le vendeur lie la « Carte pour Raison Patriotique » à la carte MOBIB*, sans frais.
- Déjà une carte MOBIB* personnalisée STIB/TEC/DE LIJN mais non-enregistrée à la SNCB ? Le vendeur l'enregistre et lie la « Carte pour Raison Patriotique » à la carte MOBIB, sans frais.

La validité de la « Carte pour Raison Patriotique » est de 5 ans.

SUR QUEL SUPPORT ?

Chargée sur une carte MOBIB* personnalisée et enregistrée à la SNCB.

COMMENT L'UTILISER ?

- La « Carte pour Raison Patriotique » liée à la carte MOBIB* est nominative et non cessible. Elle vaut titre de transport en 1e et 2e classe et offre la gratuité du transport à la SNCB.
- Elle permet d'effectuer un nombre illimité de voyages en 1e ou 2e classe sur le réseau SNCB.
- La « Carte pour Raison Patriotique » liée à la Carte MOBIB* par la SNCB est valable à la SNCB ainsi qu'à la STIB, TEC et De Lijn, donc il n'est pas nécessaire de charger un contrat séparé pour ces opérateurs. Si votre « Carte pour Raison Patriotique » a été liée par la STIB sur Votre Carte MOBIB* , dans ce cas elle est également valable à la SNCB.
- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport – Zaventem, (voir rubrique « Dois-je payer un supplément » ci-dessous), votre Carte comprend le droit de passage aux portiques d'accès à l'aéroport. Présentez votre Carte MOBIB* au lecteur pour l'ouverture des portiques.
- La « Carte de priorité place assise » et la « Carte Accompagnateur Gratuit » peuvent être utilisées simultanément avec la « Carte pour Raison Patriotique ».

A QUEL PRIX ?

La « Carte pour Raison Patriotique » est chargée gratuitement sur votre MOBIB*.

DETERIORATION, PERTE OU VOL DE LA CARTE MOBIB?

Voir fiche « Carte MOBIB* ».

ET LE REMBOURSEMENT ?

Pas d'application. Le droit de confection pour la carte MOBIB* n'est pas remboursable.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport - Zaventem, vous ne payez pas le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT*.

